

Defraigne va être interrogée dans le Kazakhgate

■ L'enquête sur la transaction pénale accordée au milliardaire Patokh Chodiev progresse.

L'enquête sur les ramifications belges du "Kazakhgate" s'accélère. La semaine prochaine, c'est l'actuelle présidente du Sénat, la libérale Christine Defraigne, qui sera entendue dans les locaux de l'Office central pour la répression de la corruption (OCRC). Attention: elle est invitée à s'expliquer non pas comme suspecte mais bien comme témoin dans cette affaire sulfureuse.

Pour rappel, l'ex-président du Sénat, Armand De Decker (MR), est accusé d'avoir perçu de fortes sommes d'argent pour accélérer l'adoption d'une loi permettant au milliardaire belgo-kazakh Patokh Chodiev d'échapper à des poursuites. En 2009, le président du Kazakhstan aurait conditionné l'achat à la France de 45 hélicoptères fabriqués par Eurocopter (devenu Airbus Helicopters) à la promesse du président de la République française - Nicolas Sarkozy, à l'époque - de "s'arranger" avec les autorités belges pour que Patokh Chodiev bénéficie d'une transaction pénale en Belgique. Nous sommes alors

au printemps 2011. L'homme d'affaires kazakh avait des démêlés avec la justice belge. Il aurait versé 500 000 euros à Armand De Decker pour que ce dernier intervienne en sa faveur en accélérant l'adoption d'une loi étendant les possibilités de transaction pénale aux délits financiers, votée en un temps record par le Parlement en 2011.

Grâce à cet amendement, l'homme d'affaires a pu échapper à une lourde condamnation en versant 23 millions d'euros à l'Etat belge. Quelques jours après la signature de la transaction pénale, le 17 juin 2011, entre Chodiev et le parquet général, le Kazakhstan achetait les hélicoptères français...

23

MILLIONS D'EUROS

C'est le montant de la transaction pénale dont a bénéficié en juin 2011 le milliardaire Patokh Chodiev,

ayant décelé de lourdes failles dans le texte initial, Christine Defraigne ainsi que d'autres membres de la Commission justice du Sénat avaient alors demandé une série d'auditions d'experts pour éclaircir tous ces problèmes. Ces demandes ayant pour effet de retarder l'entrée en vigueur du texte de loi, le dossier Chodiev aurait été automatiquement reporté à plus tard.

Plaire à Sarko

Soucieux de plaire à Sarkozy, le gouvernement fédéral de l'époque se serait montré pressant auprès des sénateurs rebelles pour accélérer le rythme d'adoption de l'extension de la transaction pénale sans faire trop de chichis. Et dans le but, comme le pensent certains, de pouvoir blanchir Chodiev dans les temps afin que le deal (de deux milliards d'euros) puisse être conclu entre le Kazakhstan et la France.

Toute la Commission justice

Au-delà du cas de Christine Defraigne, c'est l'ensemble des sénateurs de la commission Justice de l'époque qui devraient être appelés à s'expliquer sous peu dans les locaux de la police judiciaire. A cet égard, la police fédérale ne fait aucun commentaire. De même pour Christine Defraigne qui, contactée vendredi soir, se refuse à répondre à nos questions, se réservant pour son audition à l'OCRC.

Ces entrevues à la PJ font suite à l'audition récente de celui qui était à l'époque ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V), et qui a signé l'ordonnance permettant la transaction pénale ayant bénéficié à Patokh Chodiev. Philippe Goffin (MR) qui, à l'époque des faits, était député siégeant à la Commission finances de la Chambre, a également été entendu récemment dans le même cadre.

Frédéric Chardon